

Direction Générale de la Solidarité / Direction de l'Autonomie

SSIAD

REF : SSIAD2011002

Signataire : P.Caroux

OBJET :Convention tripartite réglant les relations entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) intégré au Centre Municipal de Santé et les Infirmiers Libéraux Diplômés d'Etat

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de signer les conventions avec Mesdames PHATHAPHONE, GUILLET, RARIVOMANANA, PCION, BUGENNE et Monsieur GUTZEIT, Infirmiers libéraux Diplômés d'Etat, et le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH).

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer les projets de convention avec Mesdames PHATHAPHONE, GUILLET, RARIVOMANANA, PCION, BUGENNE et Monsieur GUTZEIT, Infirmiers libéraux Diplômés d'Etat et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers.

Le Maire

Jacques SALVATOR